



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

finances

Question écrite n° 26311

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les collectivités locales ayant souscrit un emprunt dit « *in fine* ». Il souhaiterait savoir si des conseils régionaux ont eu recours à ce type d'emprunt. Pour chacune des collectivités régionales concernées, il souhaiterait connaître la date de souscription des emprunts, leurs montants ainsi que leurs principales caractéristiques.

Texte de la réponse

La direction générale des finances publiques a mobilisé son réseau pour opérer plusieurs recensements dans le cadre des travaux interministériels menés avec la direction générale des collectivités locales, la direction générale du trésor et la direction du budget pour l'élaboration du rapport du Gouvernement au Parlement publié en juillet 2012, conformément à l'article 5 de la loi n° 2011-1416 du 2 novembre 2011. Ces données sont désormais trop anciennes et il ne paraît donc pas pertinent de les communiquer. Le paragraphe III de l'article 32 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires dispose que « le Gouvernement remet chaque année au Parlement un rapport recensant au 31 décembre de l'année précédente le volume des emprunts structurés des collectivités territoriales et des organismes publics au bilan des établissements de crédit et qui comportent soit un risque de change, soit des effets de structures cumulatifs ou dont les taux évoluent en fonction d'indices à fort risque ». Néanmoins, les emprunts dits « *in fine* » n'étant pas considérés comme des emprunts structurés, ils ne feront pas l'objet du recensement prévu dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26311

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2013](#), page 5068

Réponse publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 599